

SECRETARIAT : ÉPHÉMÉRIDE de DÉCEMBRE à FÉVRIER

(Les faits marquants 1997-1997 sont analysés dans le compte-rendu d'activités présenté à la dernière A.G. et qui peut être adressé sur simple demande)

29.11.97	Bureau CIPRA-Fr à St Bandolf (74) ; Assemblée de la COJAM à Grenoble (38) [JM]
01.12.97	Rencontre CIPRA-Fr/CIPRA-It à Torino ; Rencontre GIR/Pro Natura Cuneo à Cuneo [JM]
05.12.97	Colloque de la Communauté de travail "Villes des Alpes": "Transports transalpins et intra-alpins", Cuneo [G. Fissore, G. Nallino, JM]
09.12.97	Assemblée Générale du GIR
07.01.98	Accueil d'étudiants en "Gestion de l'environnement" de l'Ecole des Mines de Paris [Ch. du Saussay, J. Hermann, P.-P. Danna, JM]
10.02.98	Réunion-rencontre mensuelle GIR : exposé problématique Roya et examen argumentaire station SNCF à Magnan
12.01.98	Présentation du rapport d'étape de la "Problématique de la mise à niveau de l'axe international de la Roya" à la réunion du Comité du Syndicat intercommunal pour le développement économique local transfrontalier (SIDELT) à Menton [E. Gasperini, JM]
16.01.98	Conseil d'Administration de CIPRA-Fr à Cran-Gevrier (74) [JM]
21.01.98	Entretiens Division des Transports, Commission Economique pour l'Europe, ONU. à Genève ; Entretien Alpe-Tunnel, Chambéry [JM]
22.01.98	Entretien Institut de Géographie Alpine à Grenoble (Prof. J.-P. Guérin) [JM]
23.01.98	Colloque "Des villes pour le 21ème siècle - Agenda 21 locaux, développement durable", Grenoble ; Entretien avec B. Pouyet [JM]
29/31.01	Conseil d'Administration de CIPRA-Int à Schaan (Liechtenstein) [JM]
02.02.98	Entretien Istituto di Ricerche Economiche (Drs. G.-P. Torricelli et R. Rudel), Lugano (Tessin, CH) [JM]
06.02.98	Comité de pilotage de l'Espace transfrontalier Menton-Vintimille, Menton [JM]
07.02.98	Réunion transfrontalière GIR sur les infrastructures Roya, Breil [M. Braun, G. Fissore, M. Fusco, G. Nallino, C. Tortarolo, JM]
13/15.02	Congrès ITE/CIPRA-It "Transport de marchandises à travers les Alpes" à Torino [G. Fissore, M. Fusco, G. Nallino, JM]

SOMMET FRANCO-ITALIEN d'OCTOBRE 1997

Vers un transfert sur le rail du trafic routier alpin et un renoncement à la percée (auto)routière du Mercantour ?

La Convention alpine enfin prise en considération

Dans les conclusions de leur rencontre, les deux ministres des transports, Messieurs Jean-Claude Gayssot et Claudio Burlando, ont, "en accord avec leurs collègues en charge de l'environnement, Madame Voynet et Monsieur Ronchi", déclaré "souhaiter transférer sur le rail une part croissante du trafic de transit de marchandises à travers les Alpes".

L'on remarquera avec intérêt que cette affirmation fait *mot à mot* référence à l'alinéa "transports" de la Convention alpine (en vigueur depuis mars 1995, mais que l'Italie n'a toutefois pas encore ratifiée), dont le projet de protocole d'application correspondant embarrassait jusqu'alors nos autorités.

Le rail en Maurienne et en Roya plutôt que la route

Afin de concrétiser leurs intentions, les deux gouvernements ont "confirmé leur volonté de faire avancer le projet d'un (nouveau) tunnel ferroviaire transalpin pour la liaison Lyon/Turin" (par la Maurienne et le tunnel de base sous le massif d'Ambin), pour le transit des marchandises et des voyageurs.

Pour ce qui concerne la liaison Nice/Cuneo, les deux gouvernements ont prorogé, jusqu'à son achèvement en 1999, le mandat de la Commission intergouvernementale, jusqu'ici en charge du projet Mercantour, afin qu'elle puisse "notamment mener à son terme l'étude d'une solution alternative ferroviaire utilisant la ligne Nice/Vintimille - Breil sur Roya - Cuneo".

Un sérieux réexamen de l'ensemble des traversées alpines

Les deux gouvernements ont, en outre, décidé la mise en place d'une mission franco-italienne "chargée d'élargir la réflexion au niveau de la traversée de l'arc alpin", dans une perspective "de rééquilibrage entre les modes de transport".

Ces décisions et ces mesures remettent donc sérieusement en cause le projet de percée routière sous le Mercantour et le maillage autoroutier conçu pour le justifier, projet dont les effets redoutés ont été longuement analysés dans nos dossiers, et vont également dans le sens de nos propositions au sujet de la Roya.

De nouvelles directives (territoriales d'aménagement) plus soucieuses de développement durable

La mission d'élaboration de la directive territoriale d'aménagement (DTA) confiée à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, et récemment explicitée par Monsieur Jean-Claude Gayssot, Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, Madame Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et Monsieur Louis Besson, Secrétaire d'Etat au Logement, remet considérablement en cause les errements qui menaçaient l'avenir de notre région, notamment :

"atteintes portées à l'environnement de la bande côtière et de son arrière-pays", "ampleur des phénomènes d'urbanisation diffuse et consommation extensive d'espaces", "difficultés croissantes de déplacement", "fragilité économique du haut-pays", "menaces sur les ressources en eau", etc.

A partir de ce diagnostic sévère, que les experts consultés dans le cadre de la campagne "Métropole Côte d'Azur" n'avaient pas hésité à porter (cf. notre bulletin n° 5 d'avril 1997), les autorités de l'Etat retiennent l'essentiel de leurs préconisations, et proposent une série d'orientations majeures, parmi lesquelles :

"le positionnement de la Côte d'Azur sur la façade méditerranéenne", "la reconquête du littoral", "la restructuration du moyen pays", "la revalorisation du haut-pays", "la préservation d'un cadre patrimonial d'exception".

En remettant en question les projets autoroutiers antérieurs (doublement de l'A8 et liaison Nice-Cuneo) par "l'examen de solutions alternatives tous modes", les nouvelles directives, qui corroborent et complètent ainsi les décisions prises au sommet franco-italien (cf. ci-avant), recommandent d'engager une "étude générale intermodale traitant de l'ensemble des déplacements" dans un souci de "cohérence des systèmes de transport" "priviliégiant les modes répondant au mieux aux objectifs d'un développement durable".

L'on retiendra de surcroît que ces directives gouvernementales attachent une importance particulière à la "conduite d'une démarche d'évaluation environnementale", dans une concertation élargie, en "recueillant l'avis des acteurs représentatifs et porteurs de propositions dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et social, et de l'environnement".

